



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2024_083

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	21
<i>Votants</i>	29
<i>Nombre de voix pour</i>	25
<i>Nombre de voix contre</i>	0
<i>Abstention</i>	4
<i>NPPV</i>	0

OBJET :

**Acquisition des parcelles
agricoles cadastrées AT7,
AT8 et AT10**

Lieu-dit « Bougie »

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 17 décembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05 décembre 2024

Présents : M. Dominique BONNET, Maire – Mmes Caroline HALLE, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON, Adjointes – MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoint. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Nathalie THIBAUT – MM. Jean-Franck BARONI, Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Catherine FAVAND (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Flavie PARENDEL (pouvoir à Dominique BONNET), Laurence LE BARRILLEC (pouvoir à Gilles FARRUGIA), Anne-Marie SPALANZANI (pouvoir à Marie-Béatrice MATHIEU), Nadine HEILLIETTE (pouvoir à Alain MAFFET) - MM. Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS), Michel PINERI (pouvoir à Patrick DESCHARRIERES), Stéphane MOUNIER (pouvoir à Daniel LEIFFLEN).

M. Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la carrière SOCAFI a terminé l'exploitation des parcelles cadastrées AT7, AT8 et AT10, situées lieu-dit « Bougie » à Montbonnot-Saint-Martin. Ces parcelles ont été remises en état à des fins agricoles.

Il a été convenu avec SOCAFI qu'à l'issue de l'exploitation, ces parcelles seraient cédées à la commune afin de maintenir durablement leur vocation agricole.

La valeur de ce terrain étant inférieure au seuil au-delà duquel l'avis domanial est obligatoire, elle a été déterminée conformément aux préconisations de la SAFER.

Monsieur le Maire propose que la commune se porte acquéreur de ce terrain, d'une contenance de 27 100 m², au prix de 33 000 €. Les frais d'acte étant estimés à environ 2000 €, le budget global de l'opération serait ainsi d'environ 35 000 €.

Il appartient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de ce terrain, notamment l'acte notarié.

Le Conseil municipal, à la majorité (4 abstentions : Alain MAFFET, Daniel LEIFFLEN, Stéphane MOUNIER par pouvoir donné à Daniel LEIFFLEN, Nadine HEILLIETTE par pouvoir donné à Alain MAFFET) de ses membres présents et représentés autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acquisition des parcelles cadastrées AT7, AT8 et AT10, notamment l'acte notarié.

La secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU



Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET




Annexe : plan